



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 décembre 2021

N°1832

France 2030 : le Gouvernement annonce un plan pour accompagner les sous-traitants, les salariés et les territoires dans la transition de la filière automobile

La filière automobile est confrontée à deux défis majeurs. D'une part, la crise sanitaire et ses conséquences qui ont considérablement réduit le niveau d'activité dans la filière et risquent de fragiliser durablement la trésorerie et les capacités d'investissement de ses acteurs. D'autre part, la transition vers les véhicules électrifiés qui entraîne un besoin de diversification pour un nombre croissant de sous-traitants.

Dans ce cadre, **Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie**, annoncent le lancement d'un plan d'accompagnement des sous-traitants, des salariés et des territoires dans la transition de la filière automobile, dans le cadre du plan d'investissement France 2030.

1. Un fonds de soutien à la diversification des sous-traitants de la filière automobile doté de 300 millions d'euros

Face à la crise sanitaire, le plan France Relance, à travers le fonds de modernisation automobile notamment, a accompagné un grand nombre d'entreprises dans leurs projets de diversification. Sur 403 projets d'ores-et-déjà soutenus, 55 % concernent la diversification vers la mobilité décarbonée (véhicules électriques, hydrogène, allègement des matériaux, etc.), 30% visent une diversification vers d'autres types de pièces ou de technologies, et enfin 15% concernent une diversification vers de nouveaux marchés porteurs hors automobile.

L'accélération de la transition vers les véhicules électriques nécessite d'aller plus loin encore. Un fonds de soutien à la diversification des sous-traitants automobile sera mis en place dès le 17 décembre 2021. Il sera doté de 300 millions d'euros. Ce fonds a vocation à soutenir des projets de

diversification visant à développer ou industrialiser de nouveaux produits et procédés de fabrication, en lien avec le véhicule électrifié et ses composants, ou vers des segments porteurs en dehors de l'automobile.

Cette nouvelle enveloppe de 300 millions d'euros pourra être complétée par les prochains dispositifs de soutien de France 2030, visant à soutenir la R&D et la production des composants nécessaires à la fabrication des prochaines générations de véhicules.

2. 100 millions d'euros seront consacrés à l'accompagnement des territoires affectés par les mutations de la filière

Les mutations de la filière automobile se concentrent sur des territoires souvent déjà fragilisés, avec le risque de voir une entreprise en restructuration impacter l'ensemble du bassin d'emploi.

Pour accompagner ces territoires face à ces chocs dans les situations où des restructurations ne sont pas évitables, une enveloppe de 100 millions d'euros sera mobilisée pour favoriser localement l'émergence d'industries de demain en collaboration avec les acteurs locaux, comme cela a été expérimenté ces derniers mois sur 11 territoires.

Cette enveloppe permettra d'accompagner une trentaine de territoires, avec un double objectif : élaborer une stratégie de retournement pour le territoire d'une part, identifier et accélérer des projets porteurs d'autre part.

Les accompagnements proposés aux territoires fragilisés associeront deux leviers :

- Un appui auprès des territoires pour les aider à identifier de nouveaux projets industriels pouvant se développer sur leur bassin d'emploi.
- Des soutiens subventionnels pour les projets industriels qui auront été ainsi détectés.

3. Les dispositifs d'accompagnement stratégique et opérationnel des sous-traitants automobile de la Plateforme automobile (PFA) et de Bpifrance renforcés dès janvier 2022

Pour aider les entreprises concernées, la PFA a mis en place un dispositif d'accompagnement individuel, à la fois de nature stratégique – pour identifier les marchés de diversification dans et en dehors de la filière – et opérationnelle pour définir des plans d'actions et en assurer la mise en œuvre. Ce dispositif, soutenu financièrement par l'Etat, a d'ores et déjà permis d'accompagner plus de 70 entreprises de la filière.

Compte-tenu des mutations en cours, la PFA a décidé, avec le soutien de l'Etat, de renforcer ce programme d'accompagnement et de l'ouvrir, dès janvier 2022, à plus de 200 nouvelles entreprises industrielles.

En complément des missions de conseil déployées par la PFA, les dispositifs d'accompagnement Bpifrance seront également mobilisés en soutien des entreprises de la filière automobile, avec l'objectif de moderniser la filière et de l'accompagner vers l'industrie du futur.

Enfin, la PFA nomme aujourd'hui deux personnalités qualifiées, **Didier Sépulchre de Condé** et **Patrick Thollin**, pour assurer, en lien étroit avec l'UIMM et les services de l'Etat, un travail de

sensibilisation à la transition industrielle des sous-traitants automobile vers les marchés d'avenir. Forts de leur expérience dans le secteur automobile, ils pourront engager les dirigeants d'entreprises à anticiper la transformation nécessaire de leur modèle économique et industriel de manière proactive, en se saisissant des outils mis en place par ce Gouvernement.

4. Des outils pour la transition et la reconversion des salariés

Les outils du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour favoriser la reconversion professionnelle des salariés, pourront être mobilisés dans le cadre des constats qui seront dressés à la suite de la mission menée par MM. Sépulchre de Condé et Thollin.

En particulier, le dispositif « Transitions collectives », co-construit avec les partenaires sociaux, qui a pour objectif de faciliter la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est menacé vers des métiers qui recrutent sur ce même territoire.

Par ailleurs, le plan France 2030 prévoit que 2,5 milliards d'euros seront mobilisés sur le capital humain pour soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir. L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », lancé aujourd'hui par le Premier ministre, vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir. Il permettra d'élaborer des formations innovantes, initiales ou continues, avec les branches professionnelles, les organismes de formation, les universités, qui répondront aux besoins des nouvelles filières industrielles.

Enfin, pour les salariés licenciés dans le cadre de restructurations, l'Etat mobilisera le fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile, créé en juillet et cofinancé par les constructeurs. Pour rappel, ce fonds permet de financer des mesures puissantes d'accompagnement à la suite des PSE (formation financées jusqu'à 15 000 €, création d'entreprises soutenues jusqu'à 15 000 €, aide à la mobilité et à la recherche d'emploi jusqu'à 5 000 €, etc.).